Nations Unies A/C.5/67/SR.33



Distr. générale 10 juin 2013 Français

Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 24 mai 2013, à 15 heures

Président: M. Berger (Allemagne)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :

M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 111 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (*suite*)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (suite)
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte-rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).









La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 111 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

- d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (*suite*) (A/67/104/Add.1)
- 1. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/67/104/Add.1, qui indique que M. Fatih Bouayad-Agha (Algérie), un membre de la Commission de la fonction publique internationale, est décédé, et que le Gouvernement algérien a nommé M. Larbi Djacta, avec l'accord du Groupe des États d'Afrique, pour siéger jusqu'à la fin du mandat de M. Bouayad-Agha. Il propose à la Commission de recommander la nomination de M. Djacta à la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat prenant effet le jour de sa nomination et prenant fin le 31 décembre 2016.
- 2. Il en est ainsi décidé.
- 3. La Commission recommande la nomination de M. Djacta à la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat prenant effet le jour de sa nomination et prenant fin le 31 décembre 2016.

Point 158 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (*suite*) (A/67/857 et A/67/874)
- 4. **M**^{me} **Casar** (Contrôleur) présente la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/67/857), dans laquelle l'Assemblée générale a été priée d'ouvrir un crédit supplémentaire de 8 millions de dollars pour financer la prime de danger à verser au personnel et les mesures spéciales à prendre pour protéger le personnel et les biens de la Force, et de mettre ce montant en recouvrement.
- 5. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/67/874) et déclare que le Secrétaire général a demandé une augmentation de

- 7 973 200 dollars du crédit de 45 992 000 dollars déjà ouvert au titre de la Force pour l'exercice 2012/13. Notant que la demande de création de deux emplois de temporaire au Bureau du commandant de la Force n'est pas présentée avec suffisamment de clarté et ne justifie pas avec suffisamment de transparence le complément de ressources demandé, il déclare que le Comité consultatif n'est toutefois pas opposé à ce que ces deux emplois de temporaire soient créés à partir de la date où ils ont été pourvus et jusqu'à la fin de l'exercice 2012/13, le montant du crédit demandé devant être compte tenu des renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif.
- S'agissant des crédits supplémentaires demandés au titre des installations et infrastructures, il indique que, même si le Comité consultatif a invité le Secrétaire général à doter la Force d'installations sécurisées pour son personnel, il se demande s'il restera suffisamment de temps dans l'exercice en cours pour dépenser la totalité du montant demandé. En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction de 429 000 dollars du montant proposé, et général Secrétaire demande que le informe l'Assemblée de l'état d'avancement des chantiers de construction et de réaménagement lorsque celle-ci examinera sa note sur les modalités de financement de la FNUOD (A/67/857).
- 7. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit de 7 503 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, soit une réduction de 470 000 dollars par rapport au montant proposé par le Secrétaire général, et mette ce montant en recouvrement.
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/67/L.37)
- 8. **M. Ballantyne** (Nouvelle-Zélande), en sa qualité de coordonnateur des consultations sur le point 158 b), déclare que la Commission n'est pas parvenue à un consensus sur le texte d'un projet de résolution.
- 9. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/67/L.37 déposé par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.
- 10. **M. Navoti** (Fidji) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que le Secrétaire général a indiqué, dans le document A/67/747, qu'Israël n'avait pas réglé le montant de

2/3

1 117 005 dollars qu'il devait à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban au titre du bombardement de Cana du 18 avril 1996. Par ailleurs, les lettres adressées à Israël par le Secrétaire général à ce sujet étaient restées sans réponse. Le Groupe présente donc un projet de résolution dans lequel l'Assemblée réitère sa demande de règlement et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-huitième session.

11. **Le Président** déclare qu'une suite sera donnée au projet de résolution lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 15 h 25.

13-34898